

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES SELON NOTRE PALIER D'ALERTE.

PARCS, INFRASTRUCTURES DE LOISIRS, TENNIS ET ESPACES VERTS

CONSIGNES GÉNÉRALES



Accès aux résidents seulement



Pas de rassemblement



Gérez vos déchets adéquatement



Respectez en tout temps la distanciation physique de deux mètres



Si la distanciation physique de deux mètres n'est pas respectée, les normes de la santé publique s'appliquent en lien avec le port du masque.

POUR SIGNALER UNE PROBLÉMATIQUE

310-4141

PARCS

- Apportez vos effets personnels.
- Nombre de participants réduits.
- Si le parc est trop achalandé, repassez plus tard.

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (SKATEPARC, BASKETBALL, SOCCER, BASEBALL)

- Pratique de l'activité en bulle familiale uniquement.

TENNIS

- En solo.
- En dyade en bulle familiale.
- 60 minutes maximum par joute.

ESPACES VERTS (GÉNÉRAL)

- Respect de la nouvelle signalisation temporaire en lien avec les recommandations gouvernementales.
- Carte modifiée des sentiers.
- Respect des codes d'éthique et de la réglementation municipale.

PARC DE LA COULÉE

- Membre uniquement.
- Stationnements :
 - P4 - Parc du Clos-Fourtet.
 - P3 - Stationnement Parc des Clos.

P'TIT TRAIN DU NORD

- Stationnements :
 - P11 - Centre culturel.
 - P13 - Maison d'entraide.
 - P6 - Parc des Patriarches.
- Toilettes disponibles.
- Gare de Prévost ouverte (selon horaire).

FORÊT HÉRITAGE ET SENTIERS DU HAUT-ST-GERMAIN

- Si le stationnement est complet, repassez plus tard.
- Respect du code d'éthique et des propriétaires privés.



INSCRIPTION
AUX ALERTES CITOYENNES
avis.ville.prevast.qc.ca

SUIVEZ-NOUS:



VILLE DE
Prévost